



L'ADHÉRENT N° _____

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Mail : _____

Téléphone : _____

LE PRODUCTEUR

Nom : Patrice MARTINET

Adresse : 1899, chemin des placettes

82170 BESSENS

Mail : pm82@free.fr

Téléphone : 05 63 02 89 08

Le producteur :

- S'engage à mettre en œuvre des modes de production écologiques, en respectant le cahier des charges de l'Agriculture Biologique, à travailler dans le respect des écosystèmes environnants, et avec pour objectif le respect de la Charte des AMAP.
- S'engage à partager équitablement les récoltes entre les adhérents et à distribuer uniquement ses propres produits.
- Informe régulièrement les adhérents sur la vie de la ferme, des modalités de la production et accueille les AMAPiens à la ferme lors de visites et ateliers.
- Reconnaît avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'AMAP MIAM82 et d'en accepter les termes.

L'adhérent :

- S'engage pour la saison et règle au producteur le montant total de sa part de production pour la saison concernée et selon les modalités de paiement ci-dessous.
- S'engage à venir récupérer sa part à chaque distribution aux horaires et sur le lieu convenu par le règlement intérieur ou à faire récupérer cette part par une autre personne en cas d'empêchement.
- Assure au moins deux fois dans la saison la permanence de distribution de l'AMAP.
- Reconnaît avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'AMAP MIAM82 et d'en accepter les termes.

Dates, lieu et horaire de distribution :

La distribution se fera le vendredi de 19h à 20h sous la halle de Montech selon le calendrier précisé ci-après.



Composition des colis :

- saucisses de Toulouse : 2 à 2kg5
- rôti filet : 0.5 à 1kg
- côtes échine : 0.5 à 0.8kg
- escalopes : 0.5 à 0.8kg
- sauté de porc : 0.4 à 0.6kg
- poitrine 1/2 sel : 0.4 à 0.5kg
- chair à saucisse ou chair à Longanisse : 0.3 à 0.4kg
- plat de côte (coustellous) : 0.3 à 0.5
- filet mignon ou carbonnades ou joues ou rognons ou "hampes" ou "onglets" : 0.2 à 0.5kg

!!! Engagement minimum de 2 colis par saison !!!

Calendrier des livraisons et conditions de paiement : (indiquer dans chaque case la quantité commandée)

	7 / 09 / 2018	9 / 11 / 2018	11 / 01 / 2019	8 / 03 / 2019	10 / 05 / 2019
Nombre de colis :					
5 kg (85 €)					

Par chèques à l'ordre de de « Patrice Martinet ». Un chèque par date de livraison.

Réalisé à : _____ Le : __ _____ 2018

Signature de l'adhérent :

Signature du producteur :